

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 2710

présenté par

Mme Hignet, Mme Trouvé, Mme Manon Meunier et M. Prud'homme

**ARTICLE 9**

Après la première phrase de l'alinéa 3, insérer la phrase suivante :

« Il évalue l'opportunité d'effectuer une transition vers l'agriculture biologique. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

"Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite que le diagnostic modulaire permettent d'évaluer l'opportunité, pour chaque exploitation agricole, d'engager sa transition vers l'agriculture biologique.

L'agriculture biologique est le seul mode de production qui garantit, grâce à son cahier des charges, qu'aucun pesticide ou engrais de synthèse, ni aucun OGM, ou aucune cage en élevage ne soit utilisé. Les aménités positives de l'agriculture biologique sont nombreuses : qualité de l'eau, fertilité des sols permettant une meilleure capacité à séquestrer le carbone, qualité de l'air, préservation de la biodiversité, emploi en milieu rural (1/3 des installations se font désormais en bio)."